

DCG UE09 – INTRODUCTION A LA COMPTABILITE

NOTIONS FONDAMENTALES

1- Compte de résultat

CHARGES (HT) générées pendant l'exercice - 6	
60 - Achats	mat.prem.(601), marchand. (607)
	Variation de stock 603 (SI-SF) : mat.prem.(6031), marchand. (6037)
	Rabais Remise Ristourne Obtenus RRRO (609) (en -)
61-62 - Charges ext	locations (613)
	Frais de port (624), Services bancaires (627)
63 - Impôts	impôts directs 6351
64 - Charges personnel	Salaires (6411), Cotisations URSAFF (6451)
65 - Charges gestion	pertes sur créances irrécouvrables (6541)
681 - Dotations amortis. dépréc.	dotations aux amortis.corpor (68112), dotations aux dépréc.(6816)
Total Charges d'exploitation	
66- Charges financières	intérêt des emprunts (6611), escomptes accordés (665)
686 - Dotations amortis. dépréc.	dotations immo financières (68662)
Total charges financières	
67- Charges exceptionnelles	VCEAC (675)
687 - Dotations amortis. dépréc.	Dotations Amortissements dérogatoires (68725)
Total charges exceptionnelles	
Total des charges	
Bénéfice	
Total général =	

PRODUITS générés pendant l'exercice (HT) - 7	
70 - Ventes	PF (701), marchand. (707)
	Rabais Remise Ristourne Accordées RRRRA (709) (en -)
713 - Prod. stockée	(SF-SI) : Var PF (71355), encours (71331)
72 - Prod. immobilisée	<i>Fabrication en interne d'une immo</i>
74 - Subventions d'exploitation	
75 - Produits de gestion	
781 - Reprises amortis. dépréc.	reprises aux amortis.corpor (78112), reprises aux dépréc.(7816)
Total Produits d'exploitation	
76- Produits financiers	valeur mobilière de placement (764), escomptes obtenus (765)
786 - Reprises amortis. dépréc.	reprises immo financières (78662)
Total produits financiers	
77- Produits exceptionnels	PCEA (775)
787 - Dotations amortis. dépréc.	Reprises Amortissements dérogatoires (78725)
Total produits exceptionnels	
Total des produits	
Perte	
Total général	

A la fin d'un exercice, les comptes de charges et de produits sont soldés pour être remplacés par un compte unique : le **compte résultat** : « 12 ».

Charges / Actif : Augmentation en Débit

Produits / Passifs : Augmentation en crédit

2- Bilan

Actif net = Brut – Amortissements (8 position 2) – Dépréciation (9 position 2)

ACTIF : ce que possède l'entreprise - 2,3,4,5				
		Brut	Amortis. (8 pos 2) / Dépréc. (9 pos 2)	Net = Brut - Amort/ Déprec
20- Immos incorporelles	Frais d'établissement	201	2801	
	Fonds commercial	207	2907	
	Total Immobilisations incorporelles			
21- Immos corporelles	Terrain	211	2911	
	Construction	213	2813	
	Installations techniques, mat. out. indus. ITMOI	215	2815	
	Autres ex emballages récupérables	218	2818	
	Total Immobilisations corporelles			
27 - Immos financières	Participation	26	296	
	Titres immobilisés	271	297	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille TIAP	273		
	Prêt	274		
	Total Immobilisations financières			
Total actif immobilisé (classe 2)				
3- Stocks	Stock "final" de matières premières	31	391	
	Stock "final" de produits interm.	351	395	
	Stock "final" de produits finis	355		
4- Tiers	Avances et acomptes	409		
	Créances clients	411		
	Autres créances à solde débiteur	42		
5- Finances	Valeurs mobilières de placement	50	59	
	Banque	512		
	Caisse	53		
Total actif circulant (classe 3,4,5)				
Total général du Net =				

PASSIF : ce que doit l'entreprise - 1,4	
Capital : 101	
Réserves : 106	
Résultat : 12	
Subventions : 13	
Provisions règlementées : 14	
Amortissements dérogatoires : 145	
Total capitaux propres	
Total Provisions pour risques et charges	
Emprunts : 164	
Avances et acomptes reçus sur commandes : 419	
Dettes fournisseurs : 401	
Dettes fiscales à solde créditeur : 42,43	
Dettes sur immobilisations : 404	
Total dettes	
Total général	

INVENTAIRE DES STOCKS

- On supprime (on crédite) le stock initial enregistré depuis le début de l'exercice :
31 mat prem / 33 encours / 35 produits finis
- Pour que l'écriture soit équilibrée : on débite de la même valeur le compte de variation de stock correspondant :
6031 – 7133 – 7135 (attention 6 <>7)
- On enregistre les nouvelles valeurs de stock :
on débite le stock final 31 / 33 / 35
- Pour que l'écriture soit équilibrée : on crédite de la même valeur le compte de variation de stock correspondant :
6031 – 7133 – 7135 (attention 6 <>7)

Dans le compte de résultat :

Compte 6 : SI-SF / Compte 7 : SF-SI

- Comptes 6 en solde débiteur : signe +
- Comptes 6 en solde créditeur : signe -
- Comptes 7 en solde débiteur : signe -
- Comptes 7 en solde créditeur : signe +

3- Grand livre : compte en T

Pour chaque compte on fait apparaître 3 notions :

- le **report à nouveau** débiteur / créditeur
- tous les **mouvements** de la période débit / crédit
- le **solde** créditeur / débiteur (inversé) de telle sorte qu'on ait égalité du total général
- ce solde deviendra le report à nouveau.

Présentation du compte clients dans le Grand Livre au 31/01/N			
411 - Compte clients			
Débit		Crédit	
R.A.N débiteur	0	R.A.N créditeur	0
2/01/N	60 000	25/01/N	25 000
10/01/N	45 000		
Total mouvements débiteurs	105 000	Total mouvements créditeurs	25 000
R.A.N + Total mouvements débiteurs = (A)	105 000	R.A.N + Total mouvements créditeurs = (B)	25 000
Solde créditeur	0	Solde débiteur	80 000
Total général	105 000	Total général	105 000

4- Balance

N° Compte	Intitulés	Soldes début de période		Mouvements de la période		Soldes fin de période	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Clients	80 000	-	120 000	65 000	135 000	-
TOTAL							

N° Compte	Intitulés	Sommes		Soldes fin de période	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Clients	200 000	65 000	135 000	-
TOTAL					

N° compte	Intitulés	Soldes fin de période	
		Débit	Crédit
411	Client	135 000	-
TOTAL			

- **Comptes de charges 6 :**
 - solde débiteur : s'inscrit en +
 - solde créditeur : s'inscrit en -
- **Comptes de charges 7 :**
 - solde débiteur : s'inscrit en -
 - solde créditeur : s'inscrit en +
- **Comptes de charges 1 à 5 :**
 - solde débiteur : à l'actif
 - solde créditeur : au passif

Ex : un solde créditeur de banque est un découvert

TVA

$$\begin{aligned} \text{TTC} &= \text{HT} * (1 + \text{taux}) & - & \quad \text{HT} = \text{TTC} / (1 + \text{taux}) \\ \text{TVA} &= \text{HT} * \text{taux} & - & \quad \text{TVA} = \text{TTC} * (\text{taux} / 1 + \text{taux}) \end{aligned}$$

Taux normal 19.6%

Taux réduit 7% : restauration, produits agric. non transformés, transport, hébergement, médic. non remb.

Taux réduit 5.5% : produits alimentaires, cantines, boissons non alcoolisées, abonnements énergie, livres

Taux part. 2.1% : médicaments remboursables, presse

TVA « en dedans » : on part du montant TTC

TVA « en dehors » : on part du montant HT

* Date de l'enregistrement :

Pour les biens et prestations de service **avec option sur débit : à la livraison = facturation**

Nota : à la clôture comptable, si somme conséquente : la $\langle \rangle$ livraison / facturation est importante

Pour les prestations de service sans option sur débit : au règlement du client

- si le client ne règle pas « tout de suite » : **TVA d'attente 4458**
- si le client règle « tout de suite » : **TVA collectée**

Nota : l'option sur débit est la plus souvent choisie : ex le mécanicien qui facture pièces et MO

* Enregistrement classique :

Les montants des comptes 2,6 et 7 sont tenus en HT

La banque, les créances et les dettes fournisseurs sont en TTC

Je vends : TVA collectée 44571

J'achète : TVA déductible : 44562 (immos) ou 44566 (biens et services)

2154	Matériel industriel	200 000,00	
44562	T.V.A déductible sur immobilisations (200 000,00 * 0,196)	39 200,00	
404	Fournisseur d'immobilisations Z		239 200,00
512	Banque	17 940,00	
707	Ventes de marchandises à X		15 000,00
44571	T.V.A collectée		2 940,00

* TVA non déductible : le montant de l'achat en 2 ou 6 est TTC

- **véhicule de tourisme** par un particulier ou une entreprise et tout **ce qui s'y rattache** : entretien, location
- **carburant super** et gazole pour véhicule de tourisme (déductible à 80% uniquement)
- **cadeaux à la clientèle** si prix unitaire **TTC pour un même client > 60 €**
- **transports par route, fer, air eau**
- **hébergement (hôtel) au profit des dirigeants et salariés** ($\langle \rangle$ hôtel pour un fournisseur)

* TVA sur avances/acomptes (comptes 4091 et 4191)

* Avances/acomptes sur les biens : pas de TVA

* Avances/acomptes sur les services soumis à TVA quelle que soit l'option : **TVA d'attente 4458**

* TVA à décaisser

La TVA à décaisser due pour le mois M est calculée à fin M et payée au 15 M+1

Chaque montant de TVA à décaisser doit être justifié d'un imprimé fiscal CA3

44567 : Crédit de TVA

44551 : TVA à décaisser

TVA à décaisser : TVA collectée – TVA déductible – Crédit de TVA

* 1ère situation : pas de TVA à décaisser mais un crédit de TVA

[TVA collectée + Crédit TVA] D / TVA déductible BS-Immo C

* 2ème situation : calcul de la TVA à décaisser (avec éventuellement le crédit du mois d'avant)

TVA collectée D / [TVA déductible BS-Immo + Crédit TVA + TVA à décaisser] C

* 3ème situation : paiement de la TVA à décaisser

TVA à décaisser D / 512 C

* **Arrondis de la TVA**

La TVA à payer est toujours un nombre rond. La différence est enregistrée au compte :

* 758 : produits divers de gestion courante

* 658 : charges diverses de gestion courante

* **Les différents régimes de TVA**

* Régime des **micro-entreprises** non assujetties à la TVA (CA total < 83 000 euros)

* Régime réel **simplifié** : assujettie à la TVA ; déclaration annuelle sur formulaire CA12

* Régime réel **normal** : assujettie à la TVA ; déclaration mensuelle sur formulaire CA3

* **Exportations : pas de TVA**

Les montants sont HT

		LU/UB/N		
41112	Client intracommunautaire		35 000,00	
70712		Vente de marchandises intracommunautaire		35 000,00

* **TVA intracommunautaire**

On rajoute un « 2 » à la fin des comptes concernés

Date d'enregistrement :

- 15 du mois qui suit le mois d'acquisition

- Date de la facture si cette dernière est établie avant le 15 en question

On reçoit des factures en HT : les créances et les dettes fournisseurs sont en HT

« Opération blanche » : on a une **TVA due 4452** (pour arriver au TTC) et la TVA déductible classique

On n'a pas à avancer de l'argent

Exception : s'il s'agit d'un véhicule de tourisme : TVA due mais pas de TVA déductible

TVA à décaisser : TVA collectée + TVA due – TVA déductible – Crédit de TVA

* **TVA hors communauté européenne**

On rajoute un « 3 » à la fin des comptes concernés

On reçoit des factures en HT : les créances et les dettes fournisseurs sont en HT

« Opération blanche » mais décalée dans le temps :

- on paie HT

- on paie la TVA lors des frais de douane et on attendra pour la récupérer

Les enregistrements des achats/ventes en devises étrangères sont converties en euros le jour même :

* **Conversion : 1 étranger = x euros : la conversion = étranger * x**

ACHAT/VENTE : FACTURES DOIT/AVOIR

Prix de vente brut H.T
- Rabais
- Remises
- Ristournes
= Net commercial
- Escompte
= Net financier
+ Frais de ports H.T
+ Frais de douane H.T
= Montant net H.T
+ T.V.A sur marchandises
+ T.V.A sur frais de douane
+ T.V.A sur frais de port
= Montant T.T.C

Rabais : réduction due à un défaut
Remise : réduction due à la taille commandée
Ristourne : réduction de fin d'année sur le CA
Escompte : réduction due au paiement à l'avance

*** Facture de doit :**

* Les RRR ne sont JAMAIS comptabilisées

* Les escomptes :

* chez le vendeur : enregistrés en 665

* chez l'acheteur uniquement pour les services : 765

*** Facture d'avoir retour marchandises :** on contrepassé les écritures

*** Facture d'avoir RRR- Escompte :** voir les cas suivants

Chez le fournisseur		
	Débit	Crédit
Doit Vente biens ou services	512 + 665	707 (net commercial) + 44571
Avoir Reprise biens ou services	707 (net commercial) + 44571	512 + 665
Avoir sur RRR Accordées sup	709 + 44571	512 + 665
Avoir pour escompte	665 + 44571	512

Chez le client (biens)		
	Débit	Crédit
Doit Achat de biens	607 (net financier) + 44566	512
Avoir Reprise de biens	512	607 (net financier) + 44566
Avoir sur RRR Obtenus sup sur biens	512	44566 + 609 (net financier)
Avoir pour escompte sur biens	512	609 + 44566

Chez le client (services)		
	Débit	Crédit
Doit Achat de services	607 (net commercial) + 44566	512 + 765
Avoir Reprise de services	512 + 765	607 (net commercial) + 44566
Avoir sur RRR Obtenus sup sur services	512	44566 + 609 (net commercial)
Avoir pour escompte sur services	512	765 + 44566

1- Charges et produits à rajouter à l'inventaire car manque de documents

« client fictif = 408 ou 418 »

Charge 6 + TVA à régulariser (44586) Débit – 408 Fournisseur **facture** non parvenue Crédit

418 Client produit non facturé Débit – Produit 7 + TVA à régulariser 44587

Après l'inventaire : on **contrepassé** ces écritures.

2- Charges et produits à diminuer à l'inventaire car concerne aussi N+1 : pas de TVA

Charges constatées à l'avance CCA 486 Débit – Charges 6 Crédit

Produits 7 Débit – Produits constatés d'**avance** PAC 487 Crédit

Après l'inventaire : on **contrepassé** ces écritures.

3- Crédit bail

6122 Redevance crédit bail Débit + 44566 TVA déductible Débit – 512 Crédit

486 charges constatée d'avance Débit – 6122 Redevance crédit bail Crédit

Si levée d'option (achat) : achat d'immo + amortissement éventuel sur le restant de la durée

EMBALLAGES

Matériel d'emballage : immobilisation

ERI : Emballage Récupérable Identifiable : immobilisation

ERNI : Emballage Récupérable Non Identifiable : charge

Emballage non récupérable : charge

1- le fournisseur achète ses moyens d'emballage : achat classique

2- le client ne retourne pas les emballages : achat classique

3- le client paie une consigne qu'il devra récupérer

Le fournisseur vend la consigne : 4196 : CDEMC : Client dette pour emballage consigné

Le client achète la consigne : 4096 : FCEMAR : Fournisseur créance pour emballage à rendre

* Ecriture lors de la vente de marchandises avec consigne sans / avec TVA :

- chez le fournisseur : 411 D – [707 + 44571 + 4196] C

- chez le client : [607 + 44566 + 4096] D – 401 C

* Ecriture lors de la remise de consigne au même prix sans TVA : inversion d'écriture

- chez le fournisseur : 4196 D – 411 C

- chez le client : 401 D – 4096 C

* Ecriture lors de la remise de consigne au même prix avec TVA : inversion d'écriture

- chez le fournisseur : [4196 + 44571] D – 411 C

- chez le client : 401 D – [4096 + 44566] C

7086 : Boni sur emballage : c'est le « fournisseur » qui a un boni (produit)

6136 : Mali sur emballage : c'est le « client » qui a un mali (charge)

Les quantités en moins sont dans le 411 ou 401

Vente boni fournisseur + TVA collectée / Charge mali client + TVA déductible

Si la perte est HT : Boni = (15 – 13) * 8

Si la perte est TTC : Boni = (15-13)/0.196 * 8

* Ecriture lors de la remise de consigne à un prix différent sans TVA avec l'écart en TTC :

- chez le fournisseur : 4196 (prix complet) D – [411 (prix inf) + 7086 (ecart HT) + 44571] C

- chez le client : [401(prix inf) + 6136 (ecart HT) + 44566] D – 4096 (prix complet) C

* Ecriture lors de la remise de consigne à un prix différent sans TVA avec l'écart en HT :

- chez le fournisseur : 4196 (prix complet) D – [411 (prix inf) + 7086 (ecart TTC) + 44571] C

- chez le client : [401(prix inf) + 6136 (ecart TTC) + 44566] D – 4096 (prix complet) C

* Ecriture lors de la remise de consigne à un prix différent avec TVA :

- chez le fournisseur : [4196 (prix complet) + 44571] D – [411 (prix inf) + 7086 (ecart HT) C

- chez le client : [401(prix inf) + 6136 (ecart HT)] D – [4096 (prix complet) + 44566] C

* Ecriture lors de consigne non rendue sans TVA en TTC

- chez le fournisseur : 4196 (prix complet) D – [7088 (HT) + 44571] C

- chez le client : [60265 (ERNI HT) ou 2186 (ERI HT) + 44566] D – 4096 (prix complet) C

* Ecriture lors de consigne non rendue sans TVA en HT

- chez le fournisseur : [4196 (prix complet) + 411] D – [7088 (TTC) + 44571] C

- chez le client : [60265 (ERNI TTC) ou 2186 (ERI TTC) + 44566] D – [4096 (prix complet) + 401] C

* Ecriture lors de consigne non rendue avec TVA

- chez le fournisseur : 4196 (prix complet) D – 7088 (TTC) C

- chez le client : 60265 (ERNI TTC) ou 2186 (ERI TTC) D – 4096 (prix complet) C

CHARGES DE PERSONNEL

* Les différents salaires

- * **Salaire de base** pour 1 mois : $(35H/sem * 52sem)/12 \text{ mois} = 151.67 \text{ H/mois}$ * **taux horaire**
- * **Salaire brut** = salaire base + H sup (25% de 35H à 43H – 50%) + primes imposables + avantages en nature
- * **Masse salariale** = Salaire brut + Charges patronales
- * **Salaire net** reçu par le salarié =
salaire brut - charges sociales + remb de frais - acomptes - oppositions - avantages en nature
- * **Salaire net imposable** =
salaire net - remb de frais + acomptes + avantages en nature + oppositions + CSG + CRDS

* Les enregistrements des charges de personnel

- 1- **acompte** = 425 D – 512 C
- 2- **paiement des charges de personnel à crédit** : 641 D – 421 C
- 3- transfert des destinataires de dettes de charges salariales :
421 D – [427(opposition sur salaire) - 431(sécurité sociale)- 437(autres organismes sociaux)] C
- 4- paiement des **avantages en nature** : 6412 D – 421 C et 421 D – 791 **transfert charges exploitation** C
- 5- **paiement des charges patronales à crédit** :
645 D – [431(sécurité sociale)- 437(autres organismes sociaux)] C
- 6- **Paiement des salaires aux salariés** : le compte 425 des acomptes doit être soldé :
421 D – 425 C – 512 C
- 7- Paiement de l'opposition sur salaire aux créanciers
427 D – 512 C
- 8- **Paiement des charges salariales et patronales** aux organismes
431 D et 437 D – 512 C

* Calcul de l'assiette : base de calcul des charges

Base CSG-CRDS : 98.25% * (Salaire brut + cotisations patronales de prévoyance TA + TB)

Tranche A : si le salaire brut $\leq 1^*$ plafond (3000) : on prend le salaire sinon 1^* plafond

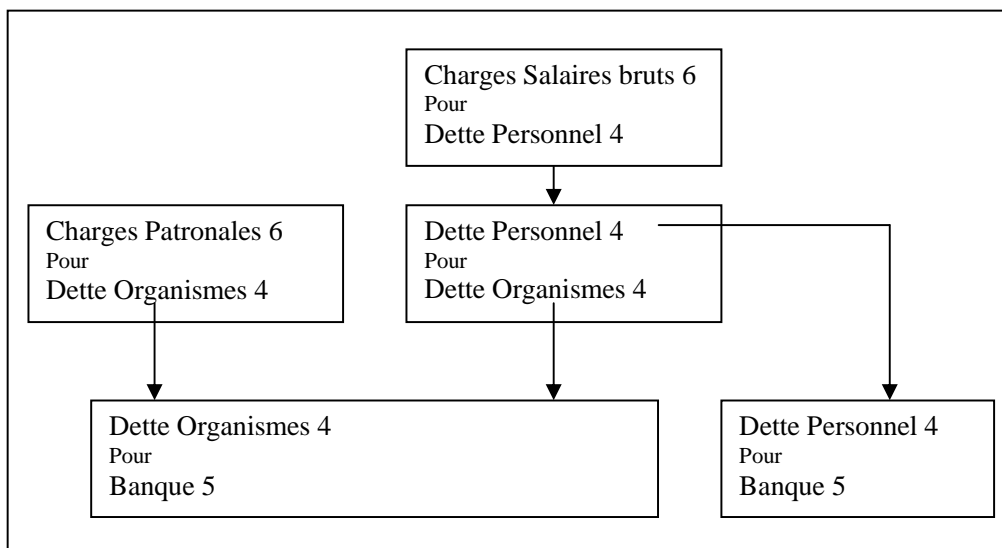
Tranche A+B : si le salaire brut $\leq 4^*$ plafond (12000) : on prend le salaire sinon 4^* plafond

Tranche A+B+C : si le salaire brut $\leq 8^*$ plafond (24000) : on prend le salaire sinon 8^* plafond

Tranche A à A*3 [1-3] :
si le salaire brut \leq plafond : base = 0
si plafond < salaire brut < 3^* plafond : base = salaire brut – plafond
si salaire brut > 3^* plafond : base = 2^* plafond

Tranche B [1-4] :
si le salaire brut \leq plafond : base = 0
si plafond < salaire brut < 4^* plafond : base = salaire brut – plafond
si salaire brut > 4^* plafond : base = 3^* plafond

Tranche C [4-8] :
si le salaire brut $\leq 4^*$ plafond : base = 0
si 4^* plafond < salaire brut < 8^* plafond : base = salaire brut – 4^* plafond
si salaire brut > 8^* plafond : base = 4^* plafond



	Nombre	Taux	Total		
Salaire de base	151,67	10,50	1 592,54		
Heures supplémentaires (25%)	8	13,13	105,00		
Heures supplémentaires (50%)	5	15,75	78,75		
Primes imposables					
Avantages en nature			250,00		
Salaire brut			2 026,29		
Cotisations	Base	Salarié		Employeur	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Maladie - Maternité - Décès (Salaire brut)	2 026,29	0,75%	15,20	12,80%	259,36
Contribution solidarité-autonomie	2 026,29			0,30%	6,08
Veillesse					
Plafonnée - Tranche A	2 026,29	6,65%	134,75	8,30%	168,18
Déplafonnée - Salaire brut	2 026,29	0,10%	2,03	1,60%	32,42
Allocations familiales - Salaire brut	2 026,29			5,40%	109,42
Transport => Si + de 9 salariés (Salaire brut)	2 026,29			1,20%	24,32
Aide au logement (F.N.A.L.)					
Tous employeurs - Plafonnée - Tranche A	2 026,29			0,10%	2,03
Supplément => Si + de 20 salariés (Tranche A)	2 026,29			0,40%	8,11
Supplément => Si + de 20 salariés (Tranche B)	0,00			0,50%	0,00
C.R.D.S non déductible	2 017,90	0,50%	10,09		
C.S.G non déductible	2 017,90	2,40%	48,43		
C.S.G déductible	2 017,90	5,10%	102,91		
Accident du travail (Salaire brut)	2 026,29			2,00%	40,53
Total U.R.S.S.A.F			313,40		650,44
Pôle emploi					
Tranche - A + B	2 026,29	2,40%	48,63	4,00%	81,05
F.N.G.S - Tranche A + B	2 026,29			0,30%	6,08
Retraite complémentaire non cadres					
A.R.R.C.O - Tranche A	2 026,29	3,00%	60,79	4,50%	91,18
A.R.R.C.O - entre Tranche A et A*3	0,00	8,00%	0,00	12,00%	0,00
A.G.F.F - Tranche A	2 026,29	0,80%	16,21	1,20%	24,32
A.G.F.F - entre Tranche A et A*3	0,00	0,90%	0,00	1,30%	0,00
Prévoyance non cadre (Tranche A)	2 026,29			1,36%	27,56
Prévoyance non cadre (Tranche B)	0,00			1,36%	0,00
Total autres organismes sociaux			125,63		230,19
+ Remboursement de frais			120,00		
- Acomptes			-150,00		
- Opposition sur salaire			-200,00		
- Avantages en nature			-250,00		
Net à payer			1 107,25		
+ C.S.G non déductible	2 017,90	2,40%	48,43		
+ C.R.D.S non déductible	2 017,90	0,50%	10,09		
Net imposable			1 645,77		

Dans votre intérêt, conservez ce bulletin sans limitation de durée

DETTES ET CREANCES

1- Règlement des créances et dettes

53 : compte caisse ne peut jamais être créateur

627 : commission bancaire non soumise à TVA pour les cartes de crédit ; soumise à TVA pour les traites

403 : effet à payer nominatif

413 : effet à recevoir nominatif

5113 : effet à encaissement

5114 : effet à escompte

6616 : charges d'intérêts

*** Lettre de change, tirée par X à l'ordre de X, à encaisser à la banque**

*** Chez le tireur X :**

Vente de marchandises à crédit : 411 D – [707 + 44571] C

Acceptation de la lettre de change par le tiré : 413 (*de la part de Y*) D – 411 C

Endossement de l'effet (signature au dos) pour encaissement à la banque : 5113 D – 413 (*de la part de Y*) C

Réception du décompte de la banque avec commission soumis à TVA :

[512 + 627 + 44566] D – 5113 C

*** Chez le tiré Y :**

Achat de marchandises à crédit : [607 + 44566] D - 401 C

Acceptation de la lettre de change par le tiré : 401 D – 403 (*à payer à X*) C

Réception du décompte de la banque : 403 (*à payer à X*) D – 512 C

*** Lettre de change, tirée par X à l'ordre de X, à encaisser à la banque avec escompte**

Même principe que précédemment avec des charges d'intérêts non soumises à TVA.

Taux d'escompte = (Charges d'intérêts / Montant) * 360 jours /] jour de remise, jour d'échéance]

*** Chez le tireur :**

Endossement de l'effet (signature au dos) pour encaissement à la banque avec escompte : 5114 D – 413 C

Réception du décompte de la banque avec commission soumis à TVA et charges d'intérêts :

[512 + 627 + 44566 + 6616] D – 5114 C

*** Lettre de change, tirée par X à l'ordre de Z, à encaisser à la banque « de Z »**

Y, le tiré, doit de l'argent à X : le tireur ; mais aussi : X doit de l'argent à son fournisseur Z

* Chez le tireur X : 401 *fournisseurs Z* D – 413 *effet à recevoir de Y* C

* Chez le fournisseur Z : 413 *effet à recevoir de Y* D – 411 *client X* C

*** Prorogation d'échéance**

On passe une valeur supplémentaire sur l'effet :

Pour le tireur : 413 D – 763 Produits financiers C

Pour le tiré : 661 Charges d'intérêts – 403 C

*** Annulation de l'effet et création d'une nouvelle échéance**

On passe les écritures inverses et on repasse un effet avec toujours des frais supplémentaires.

*** Avance de fonds**

Le tiré remet une somme d'argent au tireur pour lui permettre de régler à échéance et crée un second effet.

*** Lettre de change magnétique**

Pas de compte d'effets particuliers : l'escompte est au crédit du compte 519

- S'il n'y a pas d'escompte : vente classique 411 – 512

- Avec escompte : 411

la banque consent un crédit : 512-627-661-44566 _ 519

quand Y paie : 519 _ 512 et finalement 512 _ 411

2- Client douteux et irrécouvrable

Principe : faire une dépréciation HT de la somme qu'il est possible de ne jamais revoir.

* Constatation : **416 client douteux (montant TTC) D – 411 client C**

A chaque fois qu'un client douteux finit par payer : 512 - 416

* Dépréciation / Reprise : (la dépréciation s'enregistre hors TVA)

68174 Dotations aux dépréciations des créances D – 491 Dépréciations des créances clients C

491 Dépréciations des créances clients D – 78174 Reprises aux dépréciations de créances

* Liquidation définitive :

[654 Pertes créances irrécouvrables + TVA collectée en débit] D – 416 C

La TVA collectée lors de l'achat 411 n'a jamais été réellement collectée puisque le paiement n'a pas eu lieu.

* Remboursement exceptionnel après liquidation : 512 D – [771 Produits exceptionnels + TVA collectée]C

* Procédure :

On commence par faire le point des anciens client de N-1 puis les nouveaux et on remplit le tableau suivant.

Nom des clients douteux
Valeur de la créance TTC fin N-1
Encaissement TTC pendant N
Solde TTC fin N
Solde HT fin N (/ 1.196)
Dépréciations existantes fin N-1
Pertes définitives
Dépréciations (HT) nécessaires fin N
Dotations
Reprises

3- Dettes et créances étrangères à l'inventaire

* **Conversion : 1 étranger = x euros : la conversion = étranger * x**

A l'inventaire, il faut convertir les dettes et créances au dernier taux de change.

476 : DCA : Différence de Conversion Actif

477 : DCP : Différence de Conversion Passif

* Si le cours de l'euro monte : **gain latent ; 477 passif positif**

- les créances augmentent : on débite la créance 411 D – 477 C

- les dettes diminuent : on débite la dette 401 D – 477 C

	A l'inventaire			
411	Clients		X	
4771		Différence de conversion passif (D.C.P)		X
	Gain latent sur créance			
OU	A l'inventaire			
401	Fournisseurs		X	
4772		Différence de conversion passif (D.C.P)		X
	Gain latent sur dette			

* Si le cours de l'euro baisse : **perte latente ; 476 Actif**

- les créances diminuent : on crédite la créance 476 D – 411 C

- les dettes augmentent : on crédite la dette 476 D – 401 C

- **Provision en cas de perte latente, révisée à l'inventaire suivant : 68 – 15**

		A l'inventaire			
4761	Différence de conversion actif (D.C.A)			X	
411		Clients			X
	Perte latente sur créance.				
		A l'inventaire			
4762	Différence de conversion actif (D.C.A)			X	
401		Fournisseurs			X
	Perte latente sur dette.				
		A l'inventaire			
6865	D.A.D.P pour risques et charges financiers			X	
1515		Provisions pour perte de change			X
	Pour le montant de la perte de change potentielle à la date d'inventaire.				

Au 1er jour de l'exercice N+1 : on **contrepasse les écritures** de conversion et on solde les comptes 476 et 477

* **Règlement final : 666 : perte de change et 766 : gain de change**

* **Gain de change sur créance**

512	Banque (cours du règlement)			X	
411		Clients (cours de facturation)			X
766		Gains de change			X

* **Gain de change sur dette**

401	Fournisseurs (cours de facturation)			X	
766		Gains de change			X
512		Banque (cours du règlement)			X

* **Perte de change sur créance**

512	Banque (cours du règlement)			X	
666	Pertes de change			X	
411		Clients (cours de facturation)			X

* **Perte de change sur dette**

401	Fournisseurs (cours de facturation)			X	
666	Pertes de change			X	
512		Banque (cours du règlement)			X

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision constate l'augmentation probable du passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé.

Les provisions doivent être reprises quand elles ne sont plus motivées.

Exemple : fin N : on prévoit une charge importante pour N+2 en raison de gros travaux de réparation.

L'économie d'impôt servira à financer cette réparation.

Compte 15

6875 Dotations aux **provisions exceptionnelles** D – 15 Provisions C

15 Provisions D - 7875 Reprises aux **provisions exceptionnelles** C

* **Provisions règlementées**

- Amortissements dérogatoires
- Provisions pour hausse des prix qui ont anormalement surestimé les stocks : on reprend à N+6
- Provisions pour investissements PPI concernant les participations : on reprend N+5

IMMOBILISATIONS NON FINANCIERES

Un amortissement constate une diminution certaine et définitive d'un élément d'actif.
« 8 » en 2ème position du compte que l'on veut amortir

Une dépréciation constate une diminution non certaine et provisoire d'un élément d'actif.
« 9 » en 2ème position du compte que l'on veut amortir

1- Amortissements d'une immobilisation

Valeur d'entrée VE (dit valeur brute) = prix HT + accessoires HT nécessaires à la mise en état d'utilisation

Valeur Nette Comptable VNC (ce n'est pas un compte) : VE – Cumuls des amortissements – Dépréciations
A l'actif : 1^{ère} colonne : VE et 2^{ème} colonne : cumul des amortissements et dépréciations

Valeur résiduelle VR : estimation, dès l'achat de l'immobilisation, du prix de vente au final (cfargus)

Valeur de base du calcul = VE - VR pour l'amortissement comptable
VE pour l'amortissement fiscal

* La notion de fiscalité

Au bilan : on enregistre les amortissements « comptables » basés sur la durée d'utilisation

Un amortissement « fiscal » sur la durée d'usage est autorisé en permettant d'augmenter les charges

On ajoute des amortissements dérogatoires au passif = (fiscal – comptable) qui finissent par s'annuler.

Cas où l'on saisit des amortissements dérogatoires :

- 1- Comptable constant / Fiscal dégressif
- 2- Comptable constant / Fiscal exceptionnel
- 3- Comptable durée d'utilisation > Fiscal durée d'usage
- 4- Présence d'une valeur résiduelle

Les amortissements dérogatoires s'appellent des provisions règlementées.

* Ecritures

68 dotations aux amortissements D / 28 amortissements

68 dotations aux provisions règlementées / 145 amortissement dérogatoire

145 amortissement dérogatoire / 78 reprises sur provisions règlementées

* Amortissement comptable constant (linéaire)

Tous les mois valent 30 jours. On peut démarrer l'amortissement à date.

1^{ère} annuité = Base constante (VE-VR) * 1/durée * x jours à fin d'année / 360

Date d'inventaire	Base de calcul	Taux linéaire	Annuités	Annuités cumulées	V.N.C
28/02/N+1	50 000,00	0,25	5 868,06	5 868,06	44 131,94
28/02/N+2	50 000,00	0,25	12 500,00	18 368,06	31 631,94
28/02/N+3	50 000,00	0,25	12 500,00	30 868,06	19 131,94
28/02/N+4	50 000,00	0,25	12 500,00	43 368,06	6 631,94
28/02/N+5	50 000,00	0,25	6 631,94	50 000,00	0

* Amortissement par unités d'œuvre

On définit à l'avance les unités d'œuvre qui seront consommées dans l'année.

Annuité = (VE-VR) * (nbre d'unités d'œuvre de l'année / nombre total d'unités d'œuvre)

* Amortissement par composants

Plan d'amortissement séparé avec un mode propre pour la structure et chaque composant.

Les conditions :
Pour des biens : valeur du composant >= 15% de l'immo
Pour des services : valeur du composant >= 1% de l'immo
Durée d'utilisation du composant < 80% de la durée de l'immo

* Amortissement dégressif fiscal

On démarre le 1^{er} jour du mois d'acquisition : on raisonne en mois complet (non en jours)

Annuité = Base non constante (=VE puis VCN) * MAX (taux dégressif ou durée de vie) * x mois / 12

- taux dégressif = 1/durée * coefficient fiscal donné
- taux de durée de vie = 1/durée restante

Taux constant par rapport à la durée de vie restant à vivre	Date d'inventaire	Base de calcul	Taux	Annuité	Annuité cumulée	V.N.C "fiscale"
1/5 = 0,20	31/12/N	100 000	0,35	(1) 23 333	23 333	(2) 76 667
1/4 = 0,25	31/12/N+1	76 667	0,35	26 833	50 166	49 834
1/3	31/12/N+2	49 834	0,35	17 442	67 608	32 392
1/2 = 0,50	31/12/N+3	(3) 32 392	0,50	16 196	83 804	16 196
1/1 = 1	31/12/N+4	16 196	1,00	16 196	100 000	0

* Amortissement dérogatoires

Amortissements comptables (Donc ici le constant)						Fiscalement autorisé (Donc ici sur 12 mois)					Amortissements dérogatoires Col 2 – Col 1	
Date d'inventaire	Base d'amortissement	Taux	Annuité (Col 1)	Annuités cumulées	V.N.C	Base	Taux	Annuité (Col 2)	Annuités cumulées	V.N.C "fiscale"	> 0 (Dotations)	< 0 (Reprise)
31/12/N	45 000	20 %	(a) 2 250	2 250	42 750	45 000	100 %	(c) 11 250	11 250	33 750	9 000	-
31/12/N+1	45 000	20 %	9 000	11 250	33 750	33 750	100 %	(d) 33 750	45 000	0	24 750	-
31/12/N+2	45 000	20 %	9 000	20 250	24 750	-	-	-	-	-	-	9 000
31/12/N+3	45 000	20 %	9 000	29 250	15 750	-	-	-	-	-	-	9 000
31/12/N+4	45 000	20 %	9 000	38 250	6 750	-	-	-	-	-	-	9 000
31/12/N+5	45 000	20 %	(b) 6 750	45 000	0	-	-	-	-	-	-	6 750
Total											33 750	33 750

* Amortissement des charges à répartir CAR

On peut répartir qu'une seule catégorie de charge : frais d'émission des emprunts 4816

6812 Dotations aux amortissements des charges à répartir D – 4816 Frais d'émission d'emprunts C

2- Dépréciation d'une immobilisation

* Règle générale d'une dépréciation

Trois conséquences :

- baisse la valeur du patrimoine (29)
- on ajoute une charge (6816) non décaissée sans impact sur la trésorerie
- on fait des économies d'impôts par la baisse le résultat

681 : compte de dotations

781 : compte de reprise

Valeur d'usage : valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif

Valeur vénale : montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture de la vente de l'actif

* Dépréciation d'une immobilisation sans amortissement

Exemple : un terrain sinistré

Dépréciation : **Valeur d'entrée** – max (valeur d'usage ; valeur vénale)

6816 Dotations aux dépréciations des immos D – 291 Dépréciations des immobilisations C

* Dépréciation d'une immobilisation avec amortissement

Exemple : une machine sinistrée

Dépréciation : **VNC** – max (valeur d'usage ; valeur vénale)

6816 Dotations aux dépréciations des immos D – 291 Dépréciations des immobilisations C

On refait le tableau d'amortissement :

VNC devient max (valeur d'usage ; valeur vénale) et la taux change = 1 / durée restante

Fin d'exercice	Base amortissable	Annuités	Annuités cumulées	V.N.C "hors dépréciation"	Valeur actuelle	Dotation aux dépréciations	Cumul des dépréciations	V.N.C "révisée"
N	36 000	4 500	4 500	31 500	-	-	-	-
N+1	36 000	4 500	9 000	27 000	-	-	-	-
N+2	36 000	4 500	13 500	22 500	-	-	-	-
N+3	36 000	4 500	18 000	18 000	10 800	7 200	7 200	(1) 10 800
N+4	10 800	(2) 2 700	20 700	15 300	-	-	-	8 100
N+5	10 800	2 700	23 400	12 600	-	-	-	5 400
N+6	10 800	2 700	26 100	9 900	-	-	-	2 700
N+7	10 800	2 700	28 800	7 200	-	-	-	0
Totaux		(3) 28 800				7 200	7 200	

3- Sortie d'une immobilisation

* Origines d'une sortie

Cession volontaire : vente

Cession forcée : expulsion

Retrait d'actif volontaire : mise au rebut

Retrait d'actif forcé : vol

775 : PCEA : Produits de Cession des Eléments d'Actifs

675 : VCEAC : Valeur Comptable des Eléments d'Actif Cédés

* Sortie d'une immobilisation sans amortissement

3 opérations :

* **Cession (vente)** : 512 D – 775 PCEA et 44571 TVA collectée

* **Sortie du patrimoine** : 675 VCEAC – 2 Immo

* **Reprise de dépréciations éventuelles** : 29 Dépréciation – 7816 Reprise de dépréciation

* Sortie d'une immobilisation avec amortissements

4 opérations :

* **Cession (vente)** : 512 D – 775 PCEA et 44571 TVA collectée

* **Dotation aux amortissements à mi-année jusqu'à la date de vente** : 6811 - 28

* **Sortie du patrimoine immo + cumul amortissements** : 675 VCEAC + 28 – 2 Immo

* **Reprise de dépréciations éventuelles** : 29 Dépréciation – 7816 Reprise de dépréciation

* Mise au rebut d'une immobilisation amortissable

1- On passe toute la valeur d'entrée en amortissements + valeur résiduelle si elle existe :

VCEAC : Valeur Comptable des Eléments d'Actifs Cédés (= résiduelle) 675 D – VE immo 2 C

Somme de tous les amortissements comptables 28 D - VE immo 2 C

2- Suppression des amortissements déjà passés :

Dotations aux amortissements 681 D – amortissements 28 C

3- Suppression des amortissements qui resteraient à passer :

Dotations aux amortissements except. 687 D – amortissements 28 C

4- Suppression d'une dépréciation éventuelle enregistrée :

Dépréciations sur immos 29 D – 7816 Reprises sur amortissements C

*** Sortie d'une immobilisation avec amortissements dérogatoires financée à l'aide d'une subvention**

A) Écriture lors de la cession de l'immobilisation

512/462 775 44571	Banque ou créance sur cession d'immobilisation	P.C.E.A T.V.A collectée	X	X X
-------------------------	--	----------------------------	---	--------

B) Écriture lors de l'inventaire qui suit la cession

681 28...	D.A.D.P (amortissements comptables) Amortissement de l'immobilisation cédée Au prorata temporis entre la date de début de l'exercice de cession et la date de cession elle-même.		X	X
68725 145 ou 145 78725	D.A.D.P exceptionnelle Amortissement dérogatoire R.A.D.P exceptionnelle Dotation ou reprise des amortissements dérogatoires au prorata temporis entre le début de l'exercice de cession et la date de cession.		X X	X X
675 28... 2...	V.C.E.A.C (calculée avec l'amortissement économiquement justifié) Amortissement comptables de l'immobilisation cédée Immobilisation Sortie de l'actif de la valeur d'origine de l'immobilisation cédée et reprise de tous les amortissements comptables effectués depuis l'achat (y compris donc ceux effectués ci-dessus).		X X	X
29.. 781	Dépréciation des immobilisations Reprise sur dépréciations et provisions S'il existait une dépréciation sur l'immobilisation cédée.		X	X
139 777	Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat Quote-part de subvention virée au compte de résultat Reprise d'une part de la subvention d'investissement. => Du début de l'exercice de cession jusqu'à la date de cession. => Annuité de l'exercice de cession fiscalement autorisée * (Subvention/VE) Attention. Il s'agit bien de l'annuité fiscalement autorisée !		X	X
139 777	Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat Quote-part de subvention virée au compte de résultat Reprise du solde du compte de subvention d'investissement. => Ce qui reste à reprendre de la subvention entre la date de cession et la fin de la vie du bien.		X	X
13 139	Subvention d'investissement Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat Solde des comptes 13 et 139. => Même montant débité et crédité => Valeur de départ de la subvention !		X	X
145 78725	Amortissements dérogatoires R.A.D.P exceptionnels Solde du compte d'amortissements dérogatoires.		X	X

TITRES

1- Définitions

Titres qui resteront « durablement » : immobilisations financières : 26, 27

Titres vendus rapidement : valeurs mobilières de placement : 50

2- Dépréciation de titres

* Pas de TVA sur l'achat de titres : uniquement sur les frais

261 : participation : valeur permettant de gérer la société, valeur d'utilité

271-272 : autres titres immobilisés : valeur du marché

273 : titres immobilisés de l'activité de portefeuille TIAP

50 : valeurs mobilières de placement VMP : cours boursier moyen du dernier mois ou valeur de négociation

Procédure : VE = Valeur d'Entrée et VI = Valeur d'Inventaire

- on raisonne par catégorie de titre et par société
- on compte combien il reste de titres (on enlève les cessions)
- on calcule la VE (en PEPS ou CUMP) et la VI et on compare VE et VI
- si $VI > VE$: on annule les dépréciations : on ne déclare pas le surplus
- si $VI < VE$: on réajuste les dépréciations

Exemple : 8 fév : achat de 100 actions à 50 euros et 15 juin : achat de 50 actions à 55 euros
on vend 110 actions : quelle est la VE ?

- **Méthode PEPS** : « Premier Entrée Premier Sorti » : $VE = 100 \times 50 + 10 \times 55$
- **Méthode CUMP** : « Coût Unitaire Moyen Pondéré » : $VE = 110 * [(100 \times 50) + (50 \times 55)] / 150$

* **Dotation pour dépréciation :**

68662 Dotations pour dépréciations des immos financières D – 297 dépréciations immos financières C

68665 Dotations pour dépréciation des VMP D – 59 dépréciations VMP C

* **Reprise pour dépréciation :**

297 dépréciations immos financières D – 78662 Reprises pour dépréciations des immos financières C

59 dépréciations VMP D – 78665 Reprises pour dépréciation des VMP C

3- Cession de titres

* Cession de titres de participation 271 ou immobilisés

On passe 2 écritures à 2 dates différentes : cession <> inventaire :

la plus value (ou moins value) ne va pas dans un compte particulier.

1- Vente classique d'un produit à date de cession :

512 D – PCEA 775 C

2- A l'inventaire : suppression de la valeur d'entrée calculée en méthode PEPS ou CUMP :

VCEAC 675 D – VE immo 271 C

3- Annulation de la dépréciation qui pouvait exister

* Cession de titres immobilisés de l'activité de portefeuille TIAP 273

On passe 1 seule écriture à la date de cession : on se paie l'immo VE et on met la +/- value en charge-produit

- **Cas de plus value :**

512 D – [PCEA 775 plus value + 273 VE en méthodes PEPS ou CUMP] C

- **Cas de moins value :**

[512 + VCEAC 675 Moins Value] D – 273 VE en méthodes PEPS ou CUMP C

* Cession de titres de valeurs mobilières de placement VMP 503

Même principe que pour les TIAP mais avec des comptes différents. On passe 1 seule écriture à cession :

- **Cas de plus value :**

512 D – [Produits nets pour cession VMP 767 plus value + 503 VE en méthodes PEPS ou CUMP] C

- **Cas de moins value :**

[512 + Charges nettes sur cession VMP 667 Moins Value] D – 503 VE en méthodes PEPS ou CUMP C

REMBOURSEMENT EMPRUNTS

« Amortir le capital d'un emprunt » signifie « rembourser » la valeur de l'emprunt.

Il faut rembourser l'**annuité = intérêts + amortissement** du capital (valeur de l'emprunt)

Intérêts = dette à rembourser de début de période * Taux d'intérêt

512 : Banque

168 : Emprunt (= somme empruntée)

661 : Charges d'intérêts (= intérêts)

1688 : Intérêts courus (= provision des intérêts à la date de l'inventaire)

Octroi de l'emprunt indivis : 512 D – 168 C

Remboursement de l'amortissement : 168D – 512C

Remboursement des intérêts : 661D – 512C

1- Remboursement d'un emprunt indivis in fine

Les intérêts sont répartis constants chaque année.

La totalité du montant emprunté est remboursée la dernière année.

2- Remboursement par amortissement constant

L' amortissement (valeur de l'emprunt) est constant et les intérêts sont dégressifs (et donc annuités dégressives)

Ex : une entreprise emprunte 1M d'euros sur 5 ans à taux 10%.

Date échéance	Dette à rembourser en début de période	Intérêts (1)	Amortissements (2)	Annuités (3)	Dette à rembourser en fin de période (4)
31/12/N	1 000 000	100 000	200 000	300 000	800 000
31/12/N+1	800 000	80 000	200 000	280 000	600 000
31/12/N+2	600 000	60 000	200 000	260 000	400 000
31/12/N+3	400 000	40 000	200 000	240 000	200 000
31/12/N+4	200 000	20 000	200 000	220 000	0
			$\Sigma = 1\,000\,000$		

(1) => Intérêts = (Dette à rembourser début de période) * (Taux d'intérêt)

3- Remboursement par annuité constante

Remboursement par annuité constante

$$a = k * \left[\frac{i}{1 - (1 + i)^{-n}} \right]$$

Avec :

K (ou V0) = Valeur d'origine de l'emprunt.

i = Taux d'intérêt annuel, exprimé en %.

n = Durée de l'emprunt, exprimée en années.

SUBVENTIONS

1- Subventions d'exploitation soumises à TVA

Aide de l'état pour faire face à certaines charges ou de compenser l'insuffisance de produits d'exploitation.

Octroi : **441 Etat** subvention à recevoir D – 74 Subvention d'exploitation C

Versement : 512 D - 411 C

2- Subventions d'investissement non soumises à TVA

Aide de l'état pour financer partiellement ou totalement des immobilisations.

* **1ere méthode : comptabilisation en une seule fois**, inconvénient : imposition totale.

441 D - 77 + 44571 et lors du paiement : 512 D - 441 C

* **2eme méthode : étalement à chaque inventaire : pas de prorata de mi-année**

Nota : pour une subvention globale pour plusieurs investissements : on fera un prorata d'attribution ?

* **Pour les immobilisations non amortissables ex terrain**

Clause d'inaliénabilité : on ne peut pas vendre : étalement par 1/ durée d'inaliénabilité

Pas de clause : étalement 1/10

* **Pour les immobilisations amortissables ex machine**

Etalement au prorata de l'annuité fiscale :

Valeur subvention à l'inventaire = annuité fiscale * (total subvention) / VE immo

Octroi : 441 Etat subvention à recevoir D – 13 subventions d'investissements C

Versement : 512 D - 411 C

Chaque inventaire : 139 subventions d'investissements D – 777 Produit C

Au dernier inventaire : 13 subventions d'investissements D _ 139 subventions d'investissements D

APPROCHEMENT BANCAIRE

Solde à nouveau 512 de la société « débiteur » = Solde à nouveau 512 de la banque « créiteur »

Même si la banque a des oublis : on les constate mais **on ne fait l'enregistrement que pour la société**

L'état de rapprochement.

LIBELLES	512 Société Générale chez Hispano		Compte Hispano à la Société Générale	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Soldes avant rapprochement 31/10/N	8 351,70	-	-	9 523,20
Chèque LP 321576	-	-	463,90	-
Virement Bilbao	707,60	-	-	-
Totaux	9 059,30	0	463,90	9 523,20
Soldes rectifiés au 31/10/N	-	SD 9 059,30	SC 9 059,30	-
Total général	9 059,30	9 059,30	9 523,20	9 523,20

1- Ajuster les soldes initiaux si différents

2- Ecrire un tableau de rapprochement

3- Inscrire en début de tableau les soldes différents avant rapprochement (pas les AN)

4- Pointer les mouvements identiques (lettres)

5- Ajouter (ou soustraire) les opérations du relevé bancaire oubliées par le comptable

6- « Neutraliser » les opérations de la comptabilité non encore inscrites par la banque

7- En ajoutant les soldes avant rapprochement et tous les mouvements : on obtient des soldes identiques

8- Ecrire les opérations manquantes dans la comptabilité de la société

Rq : **le texte précisera si on doit tenir compte de la TVA ou non.**

Exemple : oubli de frais bancaire de 120 euros : $627 = 100 \text{ euros} + 44566 = 20 \text{ euros}$

IMPOT SUR LES BENEFICES

IS (Impôt sur les Sociétés) = Bénéfice fiscal * Taux (33.3%)

Bénéfice fiscal = Bénéfice comptable provisoire + Réintégrations – Déductions

Bénéfice fiscal = Produits – Charges + Amendes – Plus-Values

Rq : les plus-values sont ajoutées à un taux de 19%

4 acomptes de 8.3% au :

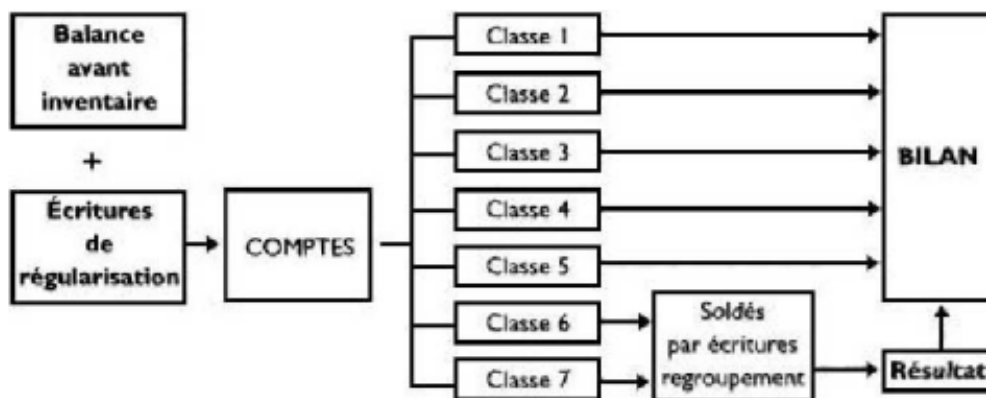
- 15 Mars N : basé sur le bénéfice N-2 : 444 D _ 512 C
- 15 Juin : basé sur le bénéfice N-1 + corrections +/- du 15 Mars : 444 D _ 512 C
- idem 15 Sept et 15 Dec : 444 D _ 512 C
- enregistrement de l'impôt pour l'année N au 31/12/N : 695 D _ 444 C
- liquidation du restant à payer de l'impôt pour l'année N au 15 Avril N+1 : 444 D _ 512 C

ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

1- Balance avant inventaire

2- Régularisation : écritures d'inventaire

3- écritures de regroupement pour le résultat : solde des comptes 6 et 7 dans 12



PASSAGE D'UN EXERCICE A UN AUTRE

* **Clôture ou arrêt du journal** : totaliser tous les mouvements depuis le début de l'exercice

* **Réouverture au début N+1** : on reprend les comptes de bilan

* 1ère méthode : compte par compte avec la liaison 890 : bilan d'ouverture

* 2ème méthode : compte par compte :

- on débite les comptes ayant un solde débiteur

- on crédite les comptes ayant un solde créditeur

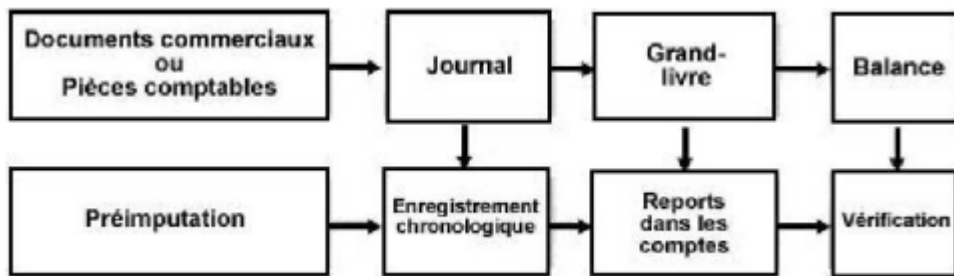
* 3ème méthode : on comptabilise tous les comptes en une seule ligne

* **Contre-passation des avances ou non facturés**

* **Affectation des résultats** : le compte 12 est débité en capitaux 101 ou Banque 512

SYSTEMES CLASSIQUE / CENTRALISATEUR

* **Système classique** : un journal unique. Ce système est limité quand les écritures sont nombreuses et que le travail est partagé par différentes personnes.



- * **L'imputation et la pré-comptabilisation** : Quand il y a beaucoup d'informations à traiter, les pièces comptables de même nature sont regroupées : passage d'une ligne d'écriture renvoyant à une pièce justificative.
- * **Correction des erreurs** : Soit on contre-passe soit on rajoute une écriture de rectification.
- * **Comptes individuels et collectifs** : les comptes clients et fournisseurs seront détaillés par nom.

* **Système centralisateur** : C'est la division du travail dans le temps et dans l'espace. Le journal est détaillé en journaux auxiliaires. **Exemple : le journal « caisse – débit ».** Les écritures auxiliaires sont reportées une fois par mois. Certaines opérations doivent être enregistrées dans 2 journaux. Pour éviter la comptabilisation en double : utilisation d'un compte de liaison **58 : virements internes**.
Journal de banque : 58 D – 512 C
Journal de caisse : 531 D – 58 D

COMPTABILITE ET INFORMATIQUE

* **Les 4 étapes informatiques** :

- paramétrage
- saisie quotidienne et contrôle des erreurs
- contrôles intermédiaires : journaux, balances
- impression des documents de synthèses

* **Les avantages informatiques** :

- plus gros volume traité
- report, regroupement et ventilation automatisés
- davantage de contrôles à la saisie
- saisie unique avec rapidité et fiabilité
- saisie « en vrac » sur un bordereau unique quelle que soit la nature de l'écriture
- exemple : un employé peut être spécialisé sur un bordereau des factures de fournisseurs

SIG : SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION

* **Marge commerciale** = Vente des marchandises – Coût d'achat des marchandises

Pour uniquement les entreprises qui ne font pas de transformation : à comparer avec des sociétés similaires

* **Production exercice** = Production vendue + Production immobilisée + Production stockée (peut être <0)

Cet indicateur utilise uniquement les comptes 7.

Il s'agit de comparer si la production a baissé d'une période à une autre.

* **Valeur ajoutée** = Marge commerciale + Production exercice – Consommation en provenance de tiers

Consommation en provenance de tiers : il s'agit de tous les comptes liés aux achats autres que les marchandises avec les variations de stocks sur les achats.

La valeur ajoutée est la richesse créée par l'entreprise.

* **EBE : Excédent Brut d'Exploitation** = VA + Subvention – Impôts – Charges de personnel

L'EBE représente la trésorerie dont dispose l'entreprise à la fin de l'exercice grâce à son exploitation, si tous les produits et toutes les charges ont été encaissés ou décaissés.

* **Résultat d'Exploitation** = EBE + Reprises amortis, déprec + Autres produits – Dotations – Autres charges

* **Résultat Courant Avant Impôts (RCAI)** = Résultat d'exploitation + Produits financiers – Charges financières

C'est le résultat de l'entreprise en tenant compte du résultat d'exploitation mais aussi des résultats financiers.

* **Résultat Exceptionnel** = Produits exceptionnels – Charges Exceptionnelles

C'est le résultat d'opérations exceptionnelles qui ne sont pas sensées se reproduire

* **Résultat de l'exercice** = RCAI + Exceptionnel – Participations – Impôts sur les bénéfices

C'est le résultat « connu »

* **Plus ou moins value sur cession d'actif** = PCEA - VCEAC

Solde indépendant des autres : permet de mettre en lumière la formation du résultat exceptionnel.

CAF : CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

C'est la **trésorerie à la fin de l'exercice** si tous les produits encaissables avaient été encaissés et toutes les charges décaissables décaissées.

L'autofinancement = CAF – dividendes

1- Méthode additive :

CAF = Résultat de l'exercice + Dotations + VCEAC – Reprises – PCEA – Subventions

2- Méthode soustractive :

**CAF = EBE + Produits/Charges autres exploitation
+ Produits/Charges financiers
+ Produits/Charges exceptionnels**